

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal de Jussy du 1^{er} avril 2019

Présents

Exécutif :	Mme Anne-Françoise Morel	Maire
	MM. Denis Chenevard	Adjoint
Bureau du Conseil :	M. Olivier Gros	Président
	Mme Géraldine Mathieu	Vice-Présidente
	M. Christophe Mage	Secrétaire
Conseillères municipales :	Mmes Patricia Crousaz-Pantet, Catalina Kauz, Camille Pinget, Audrey Pion, Myriam Rivollet, Deborah Wegmuller	
Conseillers municipaux :	MM. Jean-Daniel Baud, Éric Grand, Alain Magistra, Olivier Sommer, Grégoire Stocky	
Procès-verbaliste :	Mme Emmanuelle Maia	
Absent-e-s excusé-e-s :	M. Philippe Othenin-Girard (Adjoint)	

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 mars 2019
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications générales du Maire et des Adjoints
4. Rapport des présidents de commissions et de l'Exécutif
5. Transfert de trois parcelles au patrimoine administratif
6. Présentation des comptes 2018
7. Nouveau règlement du Conseil municipal
8. Mise hors terre des bouches à incendie route de Monniaz
9. Consultation relative à la mise à jour de la loi sur le réseau des transports publics et du schéma directeur du réseau sur rail
10. Fonds intercommunal (FI)
11. Divers

Le Président ouvre la séance à 20h00.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 mars 2019 [5279]

M. Éric Grand commente sa demande de correction du procès-verbal du 4 mars 2019 envoyée par email au secrétariat en date du 13 mars 201, dans lequel il demande la suppression de la phrase suivante : *M. Eric Grand précise que cette fermeture a été présentée par M. Michel Savary dans le cadre des mesures d'accompagnement de la zone 30km/h et que la route de Juvigny serait autorisée aux bordiers afin de rendre le village à ses habitants, la nuit et le dimanche.* **M. Eric Grand** souhaite que cette phrase soit remplacée par : *M. Eric Grand précise que les mesures d'accompagnement, dues à ce chantier, sont à l'étude par M. Michel Savary alors que le chantier a déjà commencé.*

M. Christophe Mage indique que le procès-verbal du 4 mars 2019 a déjà été modifié dans ce sens, cette anticipation permettant la signature du procès-verbal ce soir même.

2. Communications du bureau du Conseil municipal [5280]

Le Président rappelle que les Conseillers municipaux ont reçu un e-mail de M. Marti (Puplinge) portant sur le trafic transfrontalier.

Une copie de la lettre signée par M. Serge Dal Busco et relative au plan d'action des transports collectifs 2020-2024 a été transmise aux Conseillers municipaux ce soir par M. Christophe Mage.

Par rapport à la problématique des communes d'Arve et Lac suite au projet PATC 2019-2023 (cf. point 9 de l'ordre du jour), la réponse de Puplinge a été transmise aux Conseillers municipaux.

3. Communications générales du Maire et des Adjoints [5281]

Mme le Maire rappelle qu'une séance Swisscom aura lieu le 9 mai prochain à 19 heures à la salle des fêtes concernant le réseau de fibre optique. Cela vaudra peut-être la peine d'évoquer les problèmes liés au réseau mobile (natels).

La future remplaçante de M. René Beaud, Mme Sophie Demartines, a été accueillie aujourd'hui à la Mairie. L'information figurera dans le Jussy Info du mois d'avril, et l'intéressée assistera à la prochaine séance du Conseil municipal.

La Mairie vient de recevoir, comme demandé, le rapport d'activité des APM de Thônex ; M. Christophe Mage le transmettra par e-mail aux Conseillers municipaux.

Une représentante de la police des constructions a rencontré les Autorités communales concernant la parcelle n°165, conclut **Mme le Maire**. De plus, des voisins ont manifesté leur mécontentement.

Arrivée de M. Olivier Sommer.

M. Denis Chenevard annonce un petit retard pour l'installation du nouveau bancomat. En effet, l'appareil ayant posé des problèmes de dimensions avec le cadre, il a fallu scier les murs en béton. Le coût des travaux de modification de ce local est estimé à environ Fr. 9'000.-. Le nouveau bancomat devrait normalement être en service dès le 18 avril prochain. **Mme le Maire** précise que le bancomat de Puplinge fonctionne de nouveau.

Les nouveaux locaux devraient être terminés lundi ; l'Exécutif s'est déjà installé dans ses nouveaux locaux.

Les panneaux photovoltaïques installés sur le toit de la salle des fêtes produisent de l'électricité depuis vendredi après-midi. Les SIG devraient venir installer le compteur dans la semaine. Se pose la question de l'emplacement de l'écran affichant la production d'énergie solaire (salle des fêtes ou mairie ?). À l'issue d'une brève discussion, il est convenu que cet écran sera installé dans le hall de la Mairie, où il y a bien plus de passage.

4. Rapport des présidents de commissions et de l'Exécutif

[5282]

Finances et Administration

Mme Audrey Pion n'étant pas encore arrivée, **M. Alain Magistra** indique que la commission s'est réunie le 20 mars dernier. La commission a validé le nouveau règlement du Conseil municipal, hormis de petites corrections à apporter sur la table des matières, ce document ayant déjà été revu par le service de surveillance des communes.

La commission s'est aussi penchée sur le règlement relatif aux indemnités forfaitaires des Conseillers municipaux. Mme Audrey Pion rédigera un projet. La commission propose de partir sur un forfait annuel de Fr. 2'200.- par Conseiller municipal, avec en sus Fr. 500.- pour les Présidents de commission et Fr. 800.- pour le Président du bureau du Conseil municipal. Cela représenterait une augmentation de budget de Fr. 7'400.-. La commission s'est positionnée pour deux versements par année, en juin et en décembre. Ce nouveau règlement, s'il était validé par le Conseil municipal, entrerait en vigueur le 1^{er} janvier 2020. Les indemnités de l'Exécutif devront aussi être revues.

Mme le Maire précise que les changements par rapport aux indemnités de l'Exécutif prendraient effet avec la nouvelle législature. Comme elle s'y attendait, les réviseurs aux comptes ont refusé que les dépenses complémentaires 2018 pour la sortie du Conseil municipal soient basculées sur le budget 2019. Sur une question de **M. Éric Grand**, **Mme le Maire** ajoute que c'était la première fois en trois ans que le Conseil municipal organisait une sortie de ce genre. Or il n'était pas possible de saisir des écritures transitoires (charges payées d'avance) par rapport à ces dépenses ; par conséquent, un dépassement figurera dans les comptes 2018. Pour 2019, une certaine somme reste à disposition, et le nouveau principe s'appliquera dès le 1^{er} janvier 2020. **Mme le Maire** indique que la commission a aussi engagé une discussion par rapport au financement de la sortie du Conseil municipal par le biais d'une partie des indemnités, montants qui pourraient être revus chaque année en fonction des budgets. En effet, la Mairie n'a plus la possibilité de garder une somme en réserve pour ladite sortie ; il reviendra donc à chacun de se responsabiliser.

M. Alain Magistra indique que la commission soumettra ce projet dans le détail au Conseil municipal. **Mme le Maire** relève que celui-ci devra être assez vite adopté par le Conseil municipal, étant donné qu'il aura un impact sur le budget 2019.

Une brève discussion s'engage, au cours de laquelle **Mme le Maire** rappelle que les indemnités des Conseillers municipaux seront soumises aux charges sociales et impositions fiscales usuelles.

À la demande de **M. Christophe Mage**, **M. Alain Magistra** confirme la date de la prochaine séance de la commission, à savoir le 17 avril 2019. Mme Catalina Kautz s'est d'ores et déjà excusée, retenue par d'autres obligations.

Arrivée de **Mme Audrey Pion**, qui indique qu'elle rédigera le projet de règlement relatif aux indemnités forfaitaires des Conseillers municipaux pour la prochaine séance de la commission.

Bâtiments et Routes

La commission ne s'est pas réunie depuis le dernier Conseil municipal, annonce **M. Jean-Daniel Baud**. La prochaine séance a été fixée au 11 avril 2019. Les commissaires traiteront les demandes en cours plus deux mandats donnés à la commission pour d'éventuels achats. Hormis les documents qu'il vient de recevoir, il lui manque encore les annexes qu'il aimerait

recevoir au plus vite, car l'ordre du jour de la commission partira le 2 avril. **Mme le Maire** et **M. Denis Chenevard** indiquent qu'une partie de ces documents peuvent d'ores et déjà être consultés par les commissaires à la mairie ; ils attendent encore de recevoir la seconde partie.

Le Conseil municipal avait demandé à la commission de suivre avec régularité les travaux de la route de Monniaz. **M. Jean-Daniel Baud** rappelle que le Conseil municipal a voté un crédit de Fr. 2'660'000.- hors surfacage de la route de Monniaz (Fr. 120'000.-). Le raccordement de la STEP est terminé et a été payé. Les fouilles, dont un tiers a déjà été réalisé par l'entreprise Piasio, s'étendront sur 2'150 mètres. Les travaux sur toute la zone des bois devraient être terminés fin juin.

M. Denis Chenevard ajoute que le but est que Swisscom et les SIG puissent tirer des câbles provisoires début juin afin que les poteaux puissent être enlevés.

M. Jean-Daniel Baud indique que les SIG sont très satisfaits des prestations de l'entreprise Piasio.

L'ingénieur ne peut pas encore se prononcer sur les coûts. Il n'y a pas de plus-value potentielle pour le moment, mais une situation plus précise pourra être communiquée fin juin. **M. Jean-Daniel Baud** enverra à ce moment-là un mémo à Mme le Maire qui sera distribué aux Conseillers municipaux. Le litige avec les entreprises Induni et Scrasa n'a pas encore été jugé ; les maîtres de l'ouvrage sont encore pendants avec ce dossier.

Développement et Sécurité

M. Éric Grand indique que la commission ne s'est pas encore réunie. Elle devrait recevoir prochainement le rapport du bureau d'ingénieur Conti concernant l'école. **M. Éric Grand** propose aux commissaires de fixer une date courant juin afin de commencer à préparer le budget.

M. Éric Grand demande si le Conseil municipal voudrait prendre position, par voie de résolution même symbolique, par exemple, à propos de la 5G. En effet, la 5G est assez décriée. Le Conseil municipal souhaite-t-il charger la commission d'étudier ces problématiques ?

Une brève discussion s'engage, au cours de laquelle **Mme le Maire** précise que les demandes d'autorisation sont faites auprès des communes qui peuvent les accepter ou s'y opposer. Plusieurs Conseillers municipaux estiment que cela vaut la peine de se poser la question, même si l'on en est encore qu'aux balbutiements de la 5G. **Mme le Maire**, qui se prononce ni pour ni contre cette technologie, souligne que la commune devra aussi faire preuve de cohérence par rapport aux problèmes de réseau mobile rencontrés sur le village.

Le Président propose un vote de principe.

À l'unanimité, le Conseil municipal charge la commission Développement et Sécurité d'étudier les effets, conséquences et problématiques liés à la 5G et, plus généralement, aux ondes de téléphonie mobile à Jussy.

Écoles et Affaires sociales

Mme Myriam Rivollet indique que la commission se réunira le 8 mai (fil rouge promotions scolaires) et le 12 juin (séance de commission).

Mme le Maire annonce la réouverture des cours BLS (basic life support) les 31 août et 28 septembre prochains.

Manifestations et Sport

La commission se réunira le 30 avril prochain, annonce **Mme Catalina Kauz**.

M. Denis Chenevard et elle-même ont assisté à une séance à Puplinge concernant la balade transfrontalière du 19 mai 2019. Trois boucles à choix (Machilly, Jussy et Puplinge) seront proposées aux participants et la commune offrira le petit-déjeuner à ceux qui partiront de Jussy (sur inscription).

M. Olivier Gros a assisté mercredi dernier à l'assemblée générale de l'Arc Club Jussy qui fêtera cette année les vingt ans de sa création. Plus de 110 archers sont affiliés à ce club qui envisage d'organiser un « Judstock » le 28 septembre 2019 avec différents groupes réputés (entre autres le Beau lac de Bâle et Paul Mac Bonvin) sur le terrain situé vers les parkings à proximité de l'école. Au vu du budget que représente cette manifestation (entre Fr. 25'000.- et Fr. 30'000.-), l'Arc Club Jussy souhaiterait solliciter une aide de la commune par le biais d'une prise en charge de tout ou partie des installations et infrastructures.

Mme le Maire rappelle que l'Arc Club Jussy, qui a reçu une subvention pour ce 20^e anniversaire en tant que société communale lors de la soirée des vœux des Autorités, n'a pas formulé d'autre demande.

M. Olivier Gros relève que le club est très reconnaissant des aides de la commune et propose de transmettre cette demande à la commission Manifestations et Sports.

Mme le Maire rappelle que les demandes officielles de subvention doivent être accompagnées des comptes. De plus, ni elle ni **M. Denis Chenevard** n'ont eu connaissance d'une quelconque demande d'autorisation pour cette manifestation. Celles-ci doivent être déposées au moins entre 30 et 60 jours avant, précise **Mme Myriam Rivollet**.

Agriculture et Urbanisme

Mme Deborah Wegmuller indique que la commission ne s'est pas encore réunie. Une séance sera fixée prochainement, dès que le dossier sur les zones hameaux de Sionnet et de Monniaz sera revenu en retour.

Le Clean up Day s'est bien déroulé. **M. Olivier Sommer** ajoute que les gens étaient motivés et les déchets suffisamment nombreux pour que la reconduction de cette journée paraisse relever d'une nécessité.

Sur une question de **Monsieur Jean-Daniel Baud**, **Mme Deborah Wegmuller** précise que la date officielle du Clean up Day coïncide avec le Jeûne genevois, raison pour laquelle celui-ci se déroule généralement le dernier week-end du mois de mars, à Jussy.

Les déchets n'ont pas été pesés, mais un nombre de sacs conséquent a été rempli, conclut **M. Olivier Sommer**.

5 Transfert de trois parcelles au patrimoine administratif

[5283]

M. Christophe Mage indique que l'expertise du patrimoine administratif a mis en évidence trois parcelles qui seraient plus à but public, car elles ne pourront jamais être construites ou cultivées et sont équipées de mobilier urbain. Celles-ci seraient donc transférables du patrimoine financier au patrimoine administratif pour une valeur de Fr. 1.- chacune.

En l'absence de remarques ou de questions, le Président donne lecture de la délibération No 01-2019.

TRANSFERT D'ACTIFS DU PATRIMOINE FINANCIER AU PATRIMOINE ADMINISTRATIF : PARCELLES N° 243, N° 391 ET N° 833

Sur proposition du Maire et des Adjoints,

Le Conseil municipal

DÉCIDE

Par 12 voix pour, soit à l'unanimité

1. De transférer au 1er janvier 2018, du patrimoine financier au patrimoine administratif en transitant par le compte des investissements, le montant de Fr. 3.- représentant la valeur comptable au 31.12.2017 des biens mentionnés dans le tableau ci-dessous ;

2. De comptabiliser le transfert par les nouveaux comptes au patrimoine administratif selon le tableau ci-dessous ;

Compte actuel au PF	Dénomination parcelle	M ²	Nouveau compte au PA	Valeur au bilan
9630.40.10800.06	N°243 "Les Devants"	1'862	8200.00.14050.06	CHF 1.--
9630.40.10800.01	N°391 "Les Meurets"	1'947	3420.01.14000.00	CHF 1.--
9630.40.10800.10	N°833 "Champ Bornet"	2'039	3420.02.14000.00	CHF 1.--

6. Présentation des comptes 2018

[5284]

M. Christophe Mage présente de manière succincte les comptes 2018 (bilan, compte de résultat et charges d'exploitation), sachant que l'intégralité des documents sera transmise aux Conseillers municipaux qui pourront ainsi les étudier en commission.

Mme le Maire précise que le montant des créances qui figure à l'actif du patrimoine financier est élevé, car le solde dû par l'Etat (reliquats fiscaux) a été intégré dans ce poste (reclassification comptable MCH2).

Puis **M. Christophe Mage** annonce que le passage à MCH2 a engendré d'autres reclassifications comptables. **Mme le Maire** indique que celles-ci ont donné lieu à une réévaluation des actions non obligatoires de la BCGe détenues par la commune depuis plusieurs années et leur intégration dans le bilan, ce qui aura pour conséquence un boni exceptionnel sur les comptes au cours du 31 décembre 2018. Cela aura aussi des impacts sur la péréquation en pénalisant financièrement la commune.

A l'issue d'une brève discussion, il est convenu que Mme le Maire reprendra contact avec le service de surveillance des communes afin de savoir si la commune pourrait demander une réévaluation de ces actions non obligatoires, voire s'il serait possible de recourir contre cette décision.

Mme le Maire souligne qu'il faudra excessivement bien expliquer cette situation à la population dans le rapport administratif 2018, s'agissant d'un bénéfice fictif. Il n'y aura donc pas de baisse du centime additionnel.

M. Christophe Mage passe ensuite rapidement en revue la réévaluation du patrimoine financier, puis les investissements 2018.

Personne ne demandant la lecture des comptes en l'état, et sur proposition de l'Exécutif, **le Président** propose de voter le transfert des comptes 2018 en commission Finances et Administration ; celle-ci reviendra devant le Conseil municipal en mai 2019.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

7. Nouveau règlement du Conseil municipal

[5285]

En l'absence de remarques ou de questions, **le Président** donne lecture de la délibération No 03-2019.

NOUVEAU RÈGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

Sur proposition du Maire et des Adjointes,

Le Conseil municipal

DÉCIDE

Par 12 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'adopter le nouveau règlement du conseil municipal, version au 20 mars 2019, tel qu'il figure dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'approbation par le département compétent.

8. Mise hors terre des bouches à incendie route de Monniaz

[5286]

M. Denis Chenevard indique que la commune a été approchée par le service des eaux, car il serait possible de profiter des travaux sur la route de Monniaz pour exhumer les cinq bornes hydrantes qui sont actuellement enterrées et d'en installer une nouvelle à proximité du centre aéré. **M. Christophe Mage** projette des plans de situation, puis le détail d'un crédit budgétaire complémentaire au crédit d'investissement pour les travaux de la route de Monniaz.

Ces travaux, qui relèvent d'un réel besoin selon les sapeurs-pompiers, représenteraient un coût total de Fr. 97'106,10. **M. Denis Chenevard** conclut cette présentation en indiquant qu'il doit rendre réponse assez vite, au vu de l'avancée des travaux de la route de Monniaz ; il faudrait donc un vote de principe, ce soir.

Mme le Maire rappelle qu'il faudrait planifier dans le budget les entretiens des bornes hydrantes existantes et prévoir chaque année l'installation d'une nouvelle borne hydrante afin de répondre aux besoins qui devront être étudiés avec le capitaine des sapeurs-pompiers.

Sur une question de **Mme Deborah Wegmuller**, **M. Jean-Daniel Baud** précise que l'exhumation de ces bornes découle désormais d'une obligation légale.

M. Olivier Sommer craint que les bornes installées en surface ne soient arrachées par un véhicule en cas de sortie de route, auquel cas l'eau serait coupée au hameau de Monniaz.

M. Éric Grand rappelle que la commission concernée avait déjà, sur proposition de l'Exécutif, accepté la réalisation d'une étude pour la route de Monniaz et avisé le Conseil municipal qu'elle était prête à revenir en séance plénière avec une demande de crédit complémentaire. Ces bornes hydrantes pourraient être ajoutées à l'ensemble de ladite demande de crédit d'investissement complémentaire.

M. Jean-Daniel Baud indique que les Fr. 260'000.- du poste « divers et imprévus » de la route de Monniaz n'ont pas encore été touchés.

À l'issue d'une brève discussion sur ces travaux et quelques détails de coûts, au cours de laquelle **M. Olivier Sommer** répète qu'il craint que ces bornes aient une durée de vie assez courte le long de la route de Monniaz, **M. Christophe Mage** rappelle qu'il faudrait voter une délibération. **M. Éric Grand** relève que la commission concernée reviendra avec un crédit d'investissement. Dans l'intervalle, il propose de protocoler que le Conseil municipal en a été informé et accepte le principe de ces travaux.

En l'absence d'autres remarques ou questions, le Président propose un vote de principe.

À la majorité, soit 11 voix pour et 1 abstention, le Conseil municipal charge l'Exécutif d'aller de l'avant sur le projet d'exhumation des cinq bornes hydrantes de la route de Monniaz et l'installation d'une borne hydrante supplémentaire à proximité du centre aéré.

9. Consultation relative à la mise à jour de la loi sur le réseau des transports publics et du schéma directeur du réseau sur rail [5287]

M. Éric Grand regrette que les Conseillers municipaux n'aient pas pu prendre connaissance du dossier relatif à cette résolution, car ils ont à voter ce soir sur des documents qu'ils n'ont pas reçus (dossier d'enquête et courrier des communes d'Arve et Lac du 1^{er} novembre 2018 rédigé par la commune de Puplinge).

Il semblerait qu'il y ait eu une mauvaise compréhension, selon **Mme le Maire**, car l'Exécutif était persuadé que la commune n'avait pas besoin de prendre position. **M. Christophe Mage** ajoute que le délai fixé au 6 mars 2019 par M. Serge Dal Busco pour que toutes les communes votent une résolution a été prolongé au 31 mars 2019.

M. Éric Grand explique les amendements apportés par la commune de Puplinge à ce texte par le biais de leur résolution. Il rappelle au passage que Jussy aurait dû refuser le PDCn 2030 avec remarques au lieu de l'accepter avec remarques, la première méthode ayant moins de chances de succès. Pour sa part, il propose deux amendements, soit :

1^e proposition d'amendement :

« Que la commune de Jussy s'oppose à la réalisation de la Raquette (Cornavin-Cointrin) et demande le raccordement de la gare de Cornavin au réseau ferroviaire suisse, par la jonction de Versoix ; »

2^e proposition d'amendement :

« Que le canton inclue dans plan directeur le raccordement du Léman Express au Valais par l'est du lac Léman, soit de la gare d'Annemasse à la ligne de St-Gingolph par le tracé du Tonquin. »

En l'absence d'autres remarques ou questions, **le Président** propose de passer au vote.

**Par 6 voix pour et 6 abstentions, soit à la majorité,
le Conseil municipal accepte la première proposition d'amendement à la résolution
No 01-2019.**

**Par 8 voix pour et 4 abstentions, soit à la majorité,
le Conseil municipal accepte la deuxième proposition d'amendement à la résolution
No 01-2019.**

Le Président donne ensuite lecture de la résolution No 01-2019.

RESOLUTION relative à la mise à jour de la loi sur le réseau de transports publics (LRTP, rsGE H 1 50) et du schéma directeur du réseau sur rail

Sur proposition du Maire et des Adjoints,

Le Conseil municipal

DÉCIDE

Par 10 voix pour et 2 abstentions, soit à la majorité

De préavis favorablement le schéma directeur du réseau sur rail, avec les remarques suivantes :

1. Que soient prises en compte les demandes et observations des communes d'Arve et Lac dans un courrier commun du 1^{er} novembre 2018, rédigé par l'intermédiaire de la commune de Puplinge, concernant le plan d'action des transports publics 2020-2024 ;
2. La commune de Jussy insiste sur l'importance de pouvoir être reliée à la gare de Machilly comme point primaire d'intégration au réseau du Léman Express. Ceci pourrait se faire par une extension de la ligne B jusqu'à la gare de Machilly ;
3. La commune de Jussy insiste sur l'importance de pouvoir être reliée également à la gare d'Annemasse pour permettre aux usagers d'intégrer le Léman Express dans une gare centrale ;
4. La commune de Jussy s'oppose à la réalisation de la Raquette (Cornavin-Cointrin) et demande le raccordement de la gare de Cornavin au réseau ferroviaire suisse par la jonction de Versoix ;
5. Que le canton inclue dans plan directeur le raccordement du Léman Express au Valais par l'est du lac Léman, soit de la gare d'Annemasse à la ligne de St-Gingolph par le tracé du Tonquin.

10. Fonds Intercommunal (FI)

[5288]

En l'absence de décisions prises par l'ACG relatives au Fonds Intercommunal (FI), ce point ne fait pas l'objet de remarque particulière.

11. Divers

[5289]

Mme Camille Pinget indique qu'elle a assisté à la dernière assemblée générale des carabiniers et qu'elle a été très bien accueillie. Il faudrait qu'un représentant du Conseil municipal y assiste chaque année, ce qui ravirait sans nul doute les carabiniers. **M. Denis Chenevard** indique qu'il y assistait régulièrement.

Mme Deborah Wegmuller annonce qu'elle réservera le restaurant pour la sortie du 27 septembre prochain. **M. Éric Grand** suggère une initiation curling, proposition qui remporte un franc succès.

M. Éric Grand signale des déjections canines régulières sur le petit chemin situé à

proximité du stand. Les APM pourraient peut-être rappeler les bons usages aux amis à quatre pattes qui fréquentent le secteur. **M. Jean-Daniel Baud** souligne que les promeneurs sont en règle générale équipés de sac à crottes.

Selon **M. Éric Grand**, c'est le deuxième week-end de suite que des manifestations illégales ont lieu à la maison des bois. **M. Christophe Mage** relève que certains groupes soutiennent à tort être au bénéfice d'une autorisation de la Mairie. **Mme le Maire** rappelle qu'en cas de tapage, nocturne ou diurne, il ne faut pas hésiter à appeler la police (No 117).

Le Président rappelle qu'il mettra à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil municipal l'élection des futurs membres du bureau. En l'absence de candidats annoncés, **M. Jean-Daniel Baud** indique qu'il est à disposition, si nécessaire, et **Mme Géraldine Mathieu** annonce qu'elle veut bien reprendre la Vice-présidence, cas échéant.

Mme le Maire rappelle la séance à la population du 1^{er} octobre 2019, qui sera entre autres consacrée aux prochaines élections communales. Pour cette raison, il serait judicieux qu'un maximum d'élus soient présents. Un apéritif suivra cette séance.

Mme Myriam Rivollet se fera remplacer par M. Jean-Daniel Baud, à qui elle remet la liste des jurés convoqués et la clé du local, pour les votations du 19 mai prochain. Et **Mme Patricia Crousaz-Pantet** sera remplacée par Mme Deborah Wegmuller.

Date du prochain Conseil municipal : 13 mai 2019 à 20 heures.



Le Président :
Olivier Gros



La Vice-présidente :
Géraldine Mathieu



Le Secrétaire :
Christophe Mage

Séance levée à : 21h55.